

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 24/012/2009 – ÉFAI

6 mai 2009

Action complémentaire sur l'AU 90/09 (MDE 24/007/2009, 30 mars 2009) et sa mise à jour (MDE 24/009/2009, 9 avril 2009) – Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

SYRIE **Maryam Kallis (f), 36 ans, ressortissante du Royaume-Uni**

Maryam Kallis a reçu une seconde visite de deux représentants du consulat britannique à Damas le 23 avril. Cette entrevue s'est déroulée en présence d'un agent des forces de sécurité syriennes dans un centre de détention de Kafr Sousa, un quartier de Damas. Les représentants du consulat ont été autorisés à s'entretenir avec elle pendant environ quinze minutes, après avoir demandé à lui rendre visite lors de la livraison de nourriture et d'articles de toilette, entre autres, dans ce centre de détention.

On ignore quelle branche des forces de sécurité détient Maryam Kallis. Il semble qu'elle a été transférée plusieurs fois depuis son arrestation.

Lors de la visite des représentants du consulat, Maryam Kallis paraissait frêle et fatiguée. Selon les autorités qui la détiennent, elle serait soignée quotidiennement par un médecin, vraisemblablement dans le cadre d'une mesure de routine. Elle est détenue sans inculpation depuis quarante-six jours et aucun motif n'a été fourni pour justifier sa détention.

Amnesty International reste très inquiète pour la santé de Maryam Kallis. Cette femme continue d'être exposée au risque d'être torturée ou soumise à d'autres mauvais traitements en détention. Elle n'est toujours pas autorisée à consulter un avocat ni à entrer en contact avec ses proches.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maryam Kallis est arrivée en Syrie le 5 mars et était hébergée par sa sœur jusqu'à son arrestation, le 15 mars 2009. Elle était revenue du Royaume-Uni pour récupérer ses trois enfants, âgés de cinq à huit ans, qui logeaient chez sa sœur à Damas. Elle avait prévu de rentrer avec eux à Londres à la fin du mois de mars, mais elle a été arrêtée par une dizaine d'hommes en civil à Rukna al Din, un quartier de Damas. Elle était alors accompagnée de son fils de huit ans, avec qui ces hommes l'ont ramenée chez sa sœur, où ils ont saisi son passeport et ceux de ses enfants, avant de l'emmener pour la placer en détention.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer Maryam Kallis immédiatement et sans condition, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugée équitablement dans les meilleurs délais ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'elle ne soit ni torturée, ni soumise à d'autres mauvais traitements ;
- dites que vous avez appris avec satisfaction qu'elle a pu entrer en contact une seconde fois avec des représentants du consulat britannique, et demandez qu'elle soit autorisée à recevoir régulièrement la visite de représentants du Royaume-Uni à Damas, ainsi que de sa famille et d'un avocat qu'elle aura choisi.

APPELS À :

Président de la République :
His Excellency Bashar al-Assad
Presidential Palace
Al-Rashid Street
Damas

République arabe syrienne

Fax : + 963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Sa'id Sammour

Ministry of Interior

'Abd al-Rahman Shahbandar Street

Damas

République arabe syrienne

Fax : +963 11 2223428

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Défense :

His Excellency General Hassan Ali Turkmani

Ministry of Defence

Omayyad Square

Damas

République arabe syrienne

Fax : +963 11 223 7842

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

His Excellency Ahmad Yunis

Ministry of Justice

Al-Nasr Street

Damas

République arabe syrienne

Fax : +963 11 666 2460

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 JUIN 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.